

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/12/2024 - 60681 - 2011 B 05426 - 562 013 268 - NAVILAND CARGO

Naviland Cargo SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Associés

Naviland Cargo SAS

26 Quai Charles Pasqua
92300 LEVALLOIS PERRET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naviland Cargo SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Bâtiment le Platinium 4, rue des Messageries 57000 Metz
Téléphone: +33 (0)3 87 18 40 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 30 septembre 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Luc Cacciatore



NAVILAND CARGO

ETATS FINANCIERS & ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2023

NAVILAND CARGO
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2023

BILAN ACTIF

En Euros

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 467 455	4 434 494	32 961	40 724
Fonds commercial	4 693 099		4 693 099	
Autres immobilisations incorporelles	50 005	50 005		
Avances, acomptes sur immo. incorporelle	27 000		27 000	27 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 346 047	3 751 575	1 594 472	850 313
Constructions	1 696 745	1 506 481	190 264	253 221
Installations techniques, matériel, outillage	32 113 019	25 989 059	6 123 960	4 663 017
Autres immobilisations corporelles	9 005 798	5 304 618	3 701 180	4 301 271
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	47 077 016	2	47 077 014	77 016
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 608 276	572 720	2 035 556	1 012 267
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	181 357		181 357	129 552
ACTIF IMMOBILISE	107 265 817	41 608 954	65 656 863	11 354 381
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 362 351		1 362 351	1 544 669
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	26 726 220	1 507 865	25 218 355	27 088 613
Autres créances	20 420 681	870 734	19 549 948	16 586 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	148 403		148 403	55 355
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	531 721		531 721	365 358
ACTIF CIRCULANT	49 189 376	2 378 599	46 810 777	45 640 815
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	156 455 193	43 987 553	112 467 640	56 995 196

NAVILAND CARGO
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2023

BILAN PASSIF

en Euros

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 4592182,14)	4 592 182	4 592 182
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale	459 219	459 219
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours 0)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes 0)		
Report à nouveau	16 035 904	6 723 015
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 603 829	9 312 889
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	22 691 134	21 087 305
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 260 642	672 484
Provisions pour charges	1 780 269	1 725 760
PROVISIONS	3 040 911	2 398 243
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	6 292 103	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 000 000	27 324
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. particip: 0)		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 907 606	22 386 516
Dettes fiscales et sociales	10 662 960	10 172 635
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	666 307	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		42 000
Autres dettes	216 866	810 403
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-10 249	70 771
DETTES	86 735 594	33 509 648
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	112 467 640	56 995 196

NAVILAND CARGO
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT

en Euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	21 761		21 761	2 306
Production vendue de biens				
Production vendue de services	116 774 000	31 639 000	148 413 000	166 941 569
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	116 794 761	31 639 000	148 434 761	166 943 874
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 423 239	8 302 131
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			654 839	245 002
Autres produits			2 710 047	615 564
PRODUITS D'EXPLOITATION			160 222 886	176 106 571
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				166 369
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			130 569 654	138 457 197
Impôts, taxes et versements assimilés			567 816	789 979
Salaires et traitements			16 842 179	15 306 630
Charges sociales			7 323 747	7 287 804
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 348 857	1 946 178
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			950 000	646 336
Pour risques et charges : dotation aux provisions			251 315	321 342
Autres charges			153 271	719 750
CHARGES D'EXPLOITATION			159 006 839	165 641 584
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 216 047	10 464 988
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			22 762	7 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			148 299	4 961
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			477 742	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			648 803	12 461
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			-15 844	22 270
Différences négatives de change			7	357
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			-15 837	22 627
RESULTAT FINANCIER			664 640	-10 166
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 880 687	10 454 822

NAVILAND CARGO
ANNEXE COMPTABLE au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT (suite)

en Euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	66 837	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		678 267
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 837	678 267
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 527	3 208
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 053
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 527	4 261
RESULTAT EXCEPTIONNEL	61 310	674 006
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	150 326	605 608
Impôts sur les bénéfices	187 842	1 210 331
TOTAL DES PRODUITS	160 938 526	176 797 300
TOTAL DES CHARGES	159 334 697	167 484 411
BENEFICE OU PERTE	1 603 829	9 312 889

FAITS CARACTERISTIQUES
DE L'EXERCICE

Conflit en Ukraine

Le conflit consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, débutée le 24 février 2022, n'a pas de conséquence directe sur 2023, la société ne développant aucune activité significative dans les pays belligérants ou faisant l'objet de sanctions économiques. La société et/ou ses participations subissent néanmoins les conséquences de la hausse de l'inflation, et en particulier des prix de l'électricité, du gazole et des matières premières qui en résultent en partie.

Ce contexte économique évolutif a été pris en compte dans les tests de valeur d'inventaire des titres de participations mis en œuvre au 31 décembre 23.

Groupe LARDON

Dans le cadre du développement de son activité et afin de renforcer sa stratégie de report modal, NAVILAND CARGO a fait l'acquisition du groupe Transport Lardon (composé des sociétés Transport Lardon, Forez Services, Wagram Location et Lardon Intermodal).

Le 21/11/2023, ces 4 sociétés ont été fusionnées chez NAVILAND CARGO via une transmission universelle de patrimoine. Puis au 28/12/2023, la branche Transport Routier (composée des chauffeurs, mécaniciens, tracteurs, châssis et garage) de l'activité acquise a été apportée à la NAVIROAD (filiale à 100% de NAVILAND CARGO).

Ces opérations ont donné lieu à la comptabilisation d'un mali technique affecté au fonds de commerce pour 4 664 K€ chez NAVILAND CARGO.

L'opération a pour finalité de séparer l'activité de transport multimodal et routier (conteneurs et caisses mobiles) provenant des Sociétés du Groupe Lardon (ci-après l'Activité) de la société NAVILAND CARGO au profit de la société NAVIROAD, de sorte que la branche complète et autonome de l'Activité serait exploitée par une entité juridique autonome déjà dédiée à ce secteur d'activité, et qui serait une filiale à 100% de la société NAVILAND CARGO.

Lettre de soutien

La société Naviland Cargo a émis une lettre de soutien en date du 13 septembre 2024 envers sa filiale Naviroad afin d'assurer la continuité d'exploitation de la société sur une période de 12 mois à partir de l'émission de cette lettre.

**EVENEMENTS POSTERIEURS
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

NEANT

PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (1/6)

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes définis par la loi comptable et ses textes (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG), sans modification des méthodes d'évaluation et de comptabilisation autres que celles décrites si nécessaire au paragraphe sur les changements de méthodes.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les différents postes des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- Les logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition, et font l'objet, en règle générale, d'un amortissement calculé sur une durée de 12 mois ou sur une durée plus longue si des circonstances particulières le justifient ;
- Les fonds commerciaux acquis ou issus de mali de fusion ayant fait l'objet d'une affectation en fonds commerciaux;
- Conformément à la Directive Européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013 transposée dans le droit comptable français, et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

Les fonds commerciaux ne sont pas représentatifs d'éléments individualisés et sont évalués sur la base d'un portefeuille global de clientèle assimilable à une part de marché. D'une durée non limitée, les fonds de commerce acquis ne donnent pas lieu à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel obligatoire. Si leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est dans ce cas comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (SUITE 2/6)

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire traduisant la dépréciation économique des dits biens.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Agencement sur terrains	8 ans
- Constructions	20 à 25 ans
- Constructions mobiles et semi-mobiles	10 à 15 ans
- Matériel et outillage industriel	3, 5 et 10 ans
- Wagons plats à essieux	4 ans
- Wagons plats à boogies	5, 10 et 15 ans
- Conteneurs	5 ans
- Caisses mobiles	5 ans
- Véhicules de tourisme, utilitaires	5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	3, 5 et 10 ans

PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (SUITE 3/6)

Immobilisations financières

NEANT

Traitement des frais d'acquisition sur actifs immobilisés

Ils sont constatés en charges de l'exercice pour les actifs incorporels et corporels et incorporés au prix de revient pour les immobilisations financières.

Stock et en cours

NEANT

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non-recouvrement. Pour les créances clients, notamment, dont le risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas. Pour les autres, la provision pour dépréciation est mesurée selon une méthode statistique basée sur l'âge de la créance.

Valeurs mobilières de placement

NEANT

Opérations en devise

NEANT

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles évaluées à leur valeur nominale.

Instruments financiers et exposition aux risques de change et de taux

PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (SUITE 4/6)

Provisions pour risques et charges

Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date de clôture de l'exercice et sont constituées principalement par :

- des provisions pour litiges,
- des provisions pour affaires prud'homales,
- des provisions pour risques filiales,
- des provisions pour pensions et obligations similaires,
- des provisions pour médailles du travail.

Les litiges font l'objet, pour les plus importants d'entre eux, d'un examen régulier entre les services opérationnels et les services juridiques, afin d'en apprécier les risques et de déterminer les provisions nécessaires.

Des provisions sont enregistrées dans les comptes, dès que les effets de ces litiges et procédures peuvent être estimés. Ces provisions sont déterminées au cas par cas, en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier.

**PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (SUITE 5/6)**

Les indemnités de départ en retraite du personnel sont déterminées pour l'ensemble des salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités de droit à prestation pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Conformément à l'article 2 de la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il est désormais retenu un allongement de la durée de cotisations à 43 ans d'ici 2035 pour bénéficier d'une pension à taux plein et la prise en compte du dispositif carrière longue en considérant l'élargissement du dispositif (décret n°2012-847 du 2 juillet 2012). La société applique la méthode dite du corridor pour des comptes sociaux, qui consiste à amortir la part des écarts actuariels pour chaque régime à prestations définies correspondant à l'excédent tombant au-delà du corridor de 10% à la date de clôture précédente, sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime, le corridor étant la plus grande valeur entre 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, et 10% de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La charge nette est constatée en résultat d'exploitation sous déduction des éventuels actifs du régime.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au titre des régimes d'Indemnités de Fin de Carrière et de Primes de Médailles du Travail / Gratification des entités françaises du pôle Rail4Logistics au 31/12/2023 sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Taux d'actualisation	3,48%	3,23% (1)
Taux d'inflation (à titre indicatif)	2,00%	2,10%
Taux de revalorisation des salaires	Profils n-1	Profils n-1
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ en retraite	Départ à taux plein	Départ à taux plein selon la réforme des retraites de 2023
Age de début de carrière		
- cadres	23 ans	23 ans
- employés/manutentionnaires	20 ans	20 ans
- conducteurs	18 ans	18 ans
Table de mortalité	TH TF 00-02	TH TF 00-02
Taux de charges sociales	Taux de charges sociales 2022	Taux de charges sociales 2023
Table de sortie	Table 2019	Table 2019
Médailles du Travail		
Taux de demande des primes/gratifications	Un taux de demande de 60% est appliqué aux engagements médailles du travail (dépendant de l'ancienneté carrière)	Un taux de demande de 60% est appliqué aux engagements médailles du travail (dépendant de l'ancienneté carrière)
Taux de revalorisation des primes/gratifications	0,00%	0,00%

(1) Le taux d'actualisation retenu est de 3,23%. Il correspond au taux Groupe fourni par la SNCF pour une durée de 11 ans (Taux Bloomberg au 19 décembre 2023).

Les Primes de Médailles d'honneur du Travail sont soumises à charges sociales lorsque leur montant dépasse un mois de salaire. Les Gratifications sont en revanche intégralement assujetties aux charges sociales.

PRINCIPES, REGLES ET
METHODES COMPTABLES (SUITE 6/6)

Les médailles du travail constituent également d'autres avantages à long terme présentés en provision pour risques et charges, évalués sur la base d'hypothèses actuarielles. La société enregistre en résultat le coût actuariel estimé sur la durée de vie active des salariés concernés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Impôts et Taxes au compte de résultat

Les impôts et taxes sont comptabilisés en totalité au moment du fait générateur qui se situe au 1er janvier N en matière de C3S (sur le chiffre d'affaires N-1), de taxe foncière, de taxe sur les bureaux et de parkings en Ile de France

Subventions

Les subventions que la Société reçoit sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que cette dernière respectera les conditions liées à l'obtention des dites subventions.

Naviland Cargo a comptabilisé au compte de résultat un total de 8.423 K€ de subventions au titre de l'Aide au Transport Combiné dont une régularisation de 4.169 K€ au titre de l'aide de 2022. La position bilantielle s'élève à 4.239 K€ et correspond à l'Aide au Transport Combiné à recevoir pour 2023.

Changements de méthodes comptables

NEANT

Changement d'estimation

NEANT

Changement de présentation

NEANT

Informations sur le changement climatique

Nos travaux d'évaluation des actifs et passifs ont pris en compte les informations disponibles à date concernant les actions engagées en lien avec le changement climatique. Ces actions entraînent ainsi des investissements spécifiques et /ou des surcoûts qui ont été intégrés dans les tests de valeur des actifs.

Note sur l'identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par intégration globale dans le périmètre de consolidation de la Société nationale SNCF SA (2 Places aux Etoiles, 92300 Saint-Denis, numéro SIREN 552 049 447). Les copies des états financiers consolidés sont disponibles sous format électronique <http://www.sncf.com/fr/finance/rapports-financiers>.

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers Euros

NATURE	31/12/2022	Augmentat°	Diminut°	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)				
Valeurs brutes	4 496	4 771		9 267
Amortissements et dépréciations	-4 428	-56		-4 484
Valeurs nettes	68	4 714		4 783
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)				
Valeurs brutes (*)	43 755	59 750	8 266	95 239
Amortissements et dépréciations (**)	-33 610	-2 936	1	-36 545
Valeurs nettes	10 145	56 814	8 267	58 694
Total	10 213	61 528	8 267	63 477
dont :				
(1) Concessions, brevets, logiciels, droits similaires	41		8	33
Fonds commerciaux		4 693		4 693
(2) Terrains	850	744		1 594
Constructions	253		63	190
Matériel et Outillage	4 663	1 461		6 124
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	4 301		600	3 701
Immobilisations corporelles en cours	104		30	74
(*) dont 0 d'immobilisations en cours mises en service pendant l'exercice (virement de compte à compte)				
(**) dont 0 en amortissements dérogatoires parmi les provisions réglementées				

NOTE 2 - MALIS TECHNIQUES INSCRITS EN FONDS COMMERCIAUX PAR SOUS JACENTS

en milliers Euros

NATURE DES MALIS PAR SOUS-JACENTS	31/12/2022	Augmentat°	Diminut°	31/12/2023
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeurs brutes		4 664		4 664
Amortissements et dépréciations				
Valeurs nettes				
SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeurs brutes				
Amortissements et dépréciations				
Valeurs nettes				
SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Valeurs brutes				
Dépréciations				
Valeurs nettes				
Total		4 664		4 664

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers Euros

NATURE	31/12/2022	Augmentat°	Diminut°	31/12/2023
TITRES DE PARTICIPATION				
Valeurs brutes	1 585	1 023		2 608
Dépréciation	-573			-573
Valeurs nettes	1 012	1 023		2 036
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Valeurs brutes				
Dépréciation				
Valeurs nettes				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
Valeurs brutes				
Dépréciation				
Valeurs nettes				
PRETS & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Valeurs brutes	130	157	105	181
Dépréciation				
Valeurs nettes	130	157	105	181
Total	1 142	1 180	105	2 217

NOTE 4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Ils se présentent ainsi :

en milliers Euros

CLIENTS	31/12/2023	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à + 1 an	31/12/2022
Montant brut	26 726		4 238		29 139
Provisions pour dépréciation	-1 508				-2 050
Montants nets	25 218		4 238		27 089

NOTE 5 - AUTRES CRÉANCES

La répartition par nature est la suivante :

en milliers Euros

NATURE	31/12/2023	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à + 1 an	31/12/2022
Etat et autres collectivités publiques	5 898				8 439
Groupe et associés *	8 743				8 742
Comptes courants et correspondants	579				233
Créances diverses	5 200				1 546
Provisions pour dépréciation	-871			-871	-871
Montants nets	19 550			-871	18 090

NOTE 6 - DISPONIBILITÉS

Les disponibilités de la société s'analysent ainsi :

en milliers Euros		
NATURE	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement nettes Disponibilités	148 403	55
Total	148 403	55

Une convention de trésorerie centralise les avances ou les envois de fonds au niveau de la société mère par un nivellement journalier des comptes bancaires, le tout portant intérêts en fonction des besoins ou excédents de trésorerie. La contrepartie de ces opérations se situe dans les comptes courants financiers actifs ou passifs avec SNCF SA (Cf.notes 5 et 13).

NOTE 7 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils se décomposent de la manière suivante :

en milliers Euros		
NATURE	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation Charges / Produits financiers Charges / Produits exceptionnels	532	-10
Total	532	-10

NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES HORS PROVISIONS REGLEMENTEES

en milliers Euros

NATURE	Solde N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1 (1)	Distribution de dividendes	Autres variations de l'exercice	Solde N avant affectation
Capital	4 592				4 592
Prime d'émission, de fusion et d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	459				459
Autres réserves et report à nouveau	6 723	9 313			16 036
Résultat de l'exercice	9 313	-9 313		1 604	1 604
Total capitaux propres (hors prov. réglementées)	21 087			1 604	22 691

(1) Décision de l'Assemblée Générale du 30/06/2023

Le capital social est composé à la clôture de 555 282 actions de 8.27 € de valeur nominale, toutes de même rang et donnant aux actionnaires les mêmes droits.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers Euros

NATURE	Montant d'ouverture 31/12/2022	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant de clôture 31/12/2023
Provisions pour risques	672	1 066		-478	1 261
Provisions pour charges	1 726	80		-25	1 781
Total	2 398	1 146	-503	-503	3 042

NOTE 10 - PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les éléments permettant de justifier le montant de la provision au titre des différents avantages envers le personnel sont repris dans le tableau ci-dessous :

en milliers Euros

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT	N		
	Retraite	Médailles	Total
Valeur actuelle des obligations	744	39	783
Juste valeur des actifs du régime			
Valeur actuelle des obligations nettes	744	39	783
Ecart actuariels non comptabilisés		2	
Coûts des services passés non reconnus			
Passif au titre des régimes à prestations définies	744	41	783
MONTANTS COMPTABILISES EN RESULTAT :			
Coût des services rendus	-1	10	88
Coût financier	18	-1	
Rendement attendu des actifs du régime			
Ecart actuariels	-7	-19	-19
Coût des services passés	53		
Effet des réductions ou liquidations			
Prestations payées aux salariés			
Autres (sur obligations et actifs de régime)	-4		
Résultat net comptabilisé	59	-10	69

Engagements spécifiques aux dirigeants:

NEANT

NOTE 11 - DETTES FINANCIÈRES

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2023	31/12/2022
Crédits de trésorerie	48 455			48 455	27
Emprunts et dettes auprès d'Ets de crédit (*)					
Dettes rattachées à des participations (*)					
Emprunts et dettes financières divers (*)					
Total	48 455			48 455	27

NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	21 908			21 908	21 050
Dettes / immobilisations et rattachées					
Total	21 908			21 908	21 050
				dont effets à payer	
				dont charges à payer	15 588

NOTE 13 - AUTRES DETTES

en milliers Euros

NATURE	1 an au +	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	10 663			10 663	10 172
Groupes et associés *	6 292			6 292	16
Comptes courants et correspondants					177
Dettes diverses	175			175	660
Total	17 130			17 130	11 025
				dont effets à payer	
				dont charges à payer	2 442

NOTE 14 - ENTREPRISES LIÉES

en milliers Euros

ENTREPRISES LIEES	Montant brut au bilan	Dont entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	2 608	1 489
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières	181	
ACTIF CIRCULANT		
Créances	48 426	1 840
DETTES		
Dettes	135 248	9 374
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	-16	-16
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	23	
Produits de créances		
Intérêts	148	148

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIERS ET PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

en milliers Euros

METIERS	Chiffre d'affaires		Variation
	2023	2022	%
Combiné	77 637	83 365	-7
Navitrucking	65 901	75 244	-12
Terminalistique	4 871	5 982	-19
Wagons	4		
Autres		2 353	-100
Total	148 413	166 944	-11

en milliers Euros

ZONES GEOGRAPHIQUES	Chiffre d'affaires		Variation
	2023	2022	%
France	116 774	130 458	-10
Reste du monde	31 639	36 486	-13
Total	148 413	166 944	-11

NOTE 16 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION

en milliers Euros

	2023	2022	Variation %
Résultat d'exploitation	1 216	10 465	-88
dont transferts de charges	31	63	

NOTE 17 - RÉSULTAT FINANCIER

en milliers Euros

	31/12/2023	31/12/2022	Variation %
Dividendes reçus	23	8	
Charges nettes d'intérêts financiers	164	-27	-707%
Produits nets de charges financières			
Boni & Mali de fusion			
Différence de change	0	0	
Mouvements nets sur provisions financières	476		100%
Total	663	-19	

NOTE 18 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers Euros

	31/12/2023	dont s/exercices antérieurs	31/12/2022	Variation %
Charges exceptionnelles	-6		-3	72,28%
Produits exceptionnels	67			100
Plus ou moins-values de cessions			617	-100
Sur actifs corporels et incorporels			60	-100
Sur actifs financiers				
Dotations exceptionnelles aux provisions et amort.				
Reprises exceptionnelles aux provisions et amort.				
Total	61		674	

NOTE 19 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

INTEGRATION FISCALE

La loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire a conduit, au 1er janvier 2020, à la constitution de la SA Société Nationale SNCF, devenue à cette même date la société mère du Groupe d'intégration Fiscale SNCF.

La société a intégré le nouveau périmètre fiscal de SCNF SA par engagement en date du 1er janvier 2020. La convention d'intégration fiscale qui lie la société mère à ses filiales prévoit :

- que ses filiales et la société mère supportent leur impôt propre,
- que la société mère conserve l'économie globale réalisée par le Groupe.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

en milliers Euros

REPARTITION	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 881	188	1 693
Résultat exceptionnel à court terme	60		60
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-150		-150
Crédit d'impôt (apprentissage, famille, recherche)			
Créance d'impôts à raison des pertes fiscales antérieures			
Résultat comptable	1 791	188	1 603

NOTE 20 - FISCALITÉ DIFFÉRÉE

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE (hors contribution sociale et majoration exceptionnelle)

en milliers Euros

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Taux	Impôt
ACCROISSEMENTS			
<u>Provisions réglementées</u>			
* Hausse des prix		25,00 %	
* Amortissements dérogatoires		25,00 %	
<u>Autres</u>			
* Quote-part de SCI et G.I.E.			
* Divers			
(1) Changement taux d'IS (Loi de Finances 2018)			
Total accroissements			
ALLEGEMENTS			
<u>Provisions non déductibles l'année de comptabilisation</u>			
* Congés payés		25,00 %	
* Participation des salariés	150	25,00 %	38
* Investissements construction		25,00 %	
* Ecart de conversion		25,00 %	
<u>Autres</u>			
* Provisions indemnités de départ en retraite	744	25,00 %	186
* Provisions pour licenciements pour motif économique		25,00 %	
* Prov. pour coûts de terminaison des contrats pluri-annuels		25,00 %	
* Prov. pour surfaces vides		25,00 %	
* Dépréciation des comptes clients		25,00 %	
* Quote-part de SCI et G.I.E.		25,00 %	
* Provisions pour dépréciation des titres de participation		25,00 %	
* Prov. pour risques filiales		25,00 %	
* Divers		25,00 %	
Total allègements	894		224
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-894		-224

ELEMENTS A IMPUTER	Base	Taux	Impôt
Déficits reportables	49 076	25,00 %	12 269
SITUATION LATENTE DIFFEREE NETTE	49 076		12 269

NOTE 21 - INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

en milliers Euros

ENGAGEMENTS CREDIT BAIL	Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Autres immobilisat o	T O T A L
VALEUR D'ORIGINE			1 825		1 825
AMORTISSEMENTS					
- Cumul Exercices Antérieurs			-901		848
- Exercice en cours			-418		-418
Total			430		430
VALEUR NETTE			-1 319		1 395
REDEVANCES PAYEES					
- Cumul Exercices Antérieurs					
- Exercice en cours					
Total					
REDEVANCES A PAYER					
- A un an au plus					
- A plus d'1 an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
Total					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge dans l'ex.					

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers Euros

ENGAGEMENTS	Total Hors Bilan		Vis-à-vis des entités liées		Vis-à-vis des dirigeants	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Effets escomptés non échus						
Avals et cautions	338					
Cautions Douane	1 157					
Engagements en matière de pension						
Engagements de locations simples :						
Locations immobilières						
Locations mobilières						
Engagements d'achats / ventes fermes						
Autres engagements						
Total	1 495					

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe ni d'actif ni de passif éventuel susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

NOTE 23 - DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

en milliers Euros

DETTE GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	Montants Garantis	
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit Emprunts et dettes financières divers	NEANT	
Total		

NOTE 24 - EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	99	1
Agents de maîtrise, techniciens	196	1
Employés	50	23
Ouvriers	58	
Total	403	25

NOTE 25 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

en milliers Euros

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montants
des organes d'administration, de direction et de surveillance	NEANT

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 27 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers Euros

Dénomination	Capital	Q.P.	V.B. Titres	Prêts, Avances	C.A.
Siège Social	Capitaux Propres	Dividendes	V.N. Titres	Cautions	Résultat
FILIALES [plus de 50%]					
NAVIROAD	423	100%	883	879	3 819
Vénissieux	379		883		59
NAVILAND CARGO ESPAGNE	400	100%	400	443	1 009
Barcelone	266		400		-45
NAVILAND CARGO MAROC	150	100%	150	99	121
Tanger *chiffres 2011	-231				-331
DECOR	7	51%	4		5 147
Levallois-Perret	678		4		73
PARTICIPATIONS [10 à 50%]					
LHTE	500	33%	167	955	9 465
	-428				133
FHE	90	33%	39		
	42		30		-10
Paris Terminal	5 145	12%	648		10 262
*chiffres 2023	12 559	8	648		1 073
AUTRES TITRES					
. Autres filiales Françaises					
. Autres participations étrangères					
UIRR	734	1%	25		871
*chiffres 2017					8
. Autres participations Françaises					
Lyon Terminal	867	7%	62		4 404
*chiffres 2022	1 564		62		-90
LDCT	250	3%	229		10 602
*chiffres 2022	471		8		196

NAVILAND CARGO
Société par actions simplifiée au capital de 4.592.182,14€
Siège social : Espace Seine – 26, quai Charles Pasqua
92300 LEVALLOIS-PERRET
562 013 268 RCS NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2024**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Procès-verbal des délibérations

L'an 2024
Et le 30 septembre à 13h30,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire le 13 septembre 2024.

L'Assemblée est présidée par Madame Bénédicte COLIN, en sa qualité de Présidente de la Société.
Aucun Associé ne souhaite être scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame Maud LE CAMPION.

Le Président constate que le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions formant le capital et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation de résultat)

L'Assemblée Générale sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 soit un bénéfice 1.603.829 €, intégralement au compte report à nouveau, lequel passera de 16.035.904 € à 17.639.733 €.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2022	-	-	-
31/12/2021	3,61 €	3,61 €	0,00€
31/12/2020	-	-	

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Maud LE CAMPION en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme

Maud LE CAMPION